
Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau SAGE Val Dhuy Loiret



Jeudi 17 novembre 2022 à 14h00
Salle des fêtes de Sandillon

Rappel de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV de la CLE du 29/04/2022
2. Retour sur la sécheresse 2022
3. Présentation des actions agricoles menées dans le cadre du contrat territorial 2016-2020 et programmation envisagée pour le prochain contrat
4. Visite de l'exploitation agricole de M. CARON
5. Points divers

M. Leclercq introduit la réunion en présentant les excuses de M. Schlesinger.

1. Adoption du PV de la CLE du 29/04/2022

Le procès-verbal de la réunion de la CLE du 29/04/2022 n'amène pas de remarque. **Il est adopté à l'unanimité.**

2. Retour sur la sécheresse 2022

M. Leleu indique que l'ASRL a essayé de rassembler un certain nombre d'observations et d'informations pour caractériser la sécheresse de 2022 pour le Loiret (cf. diaporama).

Il rappelle que l'année 2003 reste une année de référence avec un étiage catastrophique pour le Loiret. Les sources du parc floral ne coulaient plus et les écoulements à l'aval du pont Cotelle et du pont Leclerc étaient très faibles.

Si l'on observe le niveau de la Loire entre 1919 et 2022, on remarque que les années très basses ne correspondent pas forcément à des années de sécheresse. On note également qu'en 2003, la Loire était plus haute qu'en 1976 et 2022.

Si on regarde maintenant les débits entre Gien et Orléans, on s'aperçoit qu'en 2022 l'alimentation du karst (une partie du débit perdu entre Gien et Orléans) reste conséquente même en étiage. Ces pertes apparaissent par ailleurs plus importantes à l'étiage de 2022 qu'en 2003.

Le Loiret semble dépendre davantage du niveau de la nappe que du niveau de la Loire. On remarque en effet que le niveau de la nappe au stade de rugby et le niveau du Loiret au bassin de Saint-Samson sont parfaitement corrélés au cours de l'été 2022. M. Leleu souligne l'absence de données sur le niveau du Loiret avant 2020 et l'absence de données piézométriques avant 2010 et l'importance de mettre en place des suivis en continu pour avoir des séries de données et faire des comparaisons.

Il poursuit en rappelant que la nappe est alimentée par un certain nombre de pertes dans la Loire dont celle particulière de la carrière Mauger, alimentée par la Loire depuis l'hiver 2003 à la suite de l'effondrement des berges. L'intérêt de cette carrière est sa situation en contrebas du lit de la Loire qui lui garantit une alimentation même lorsque le niveau de la Loire est très

bas. Un traçage, réalisé en 2008, a montré un passage des eaux de la carrière Mauger au bouillon en une trentaine d'heures. Cette carrière permet une alimentation du karst intéressante à l'étiage et on constate que depuis 2003, même avec un étiage sévère de la Loire, il n'y a pas eu de tarissement temporaire des sources du parc floral. Il précise que ce site reste néanmoins fragile et mériterait d'être protégé.

Les chaussées des moulins jouent également un rôle en ralentissant les débits superficiels qui profitent aux émergences amont. Lors de travaux menés en 2019 sur les Tacreniers, on a pu observer que la baisse du niveau des Tacreniers entraînait une baisse du niveau de la nappe au stade de rugby plus en amont et également du débit du Loiret. Le Loiret dépend donc de la nappe et inversement. M. Leleu souligne également que sans l'apport de la nappe, le Loiret ne coulerait pas car la pente est inversée. L'eau ne coule que grâce à la poussée de la nappe dans les sources.

Les arrêtés sécheresse ont également pu avoir un effet en 2022 car les restrictions étaient plus fortes qu'en 2003. Enfin il est rappelé l'impact des prélèvements des captages du val sur le niveau de la nappe (au niveau du piézomètre du stade de rugby) et leur influence possible sur le débit des sources.

En résumé, M. Leleu indique que les atouts du Loiret face à la sécheresse sont :

- la puissance de la nappe souterraine ;
- le soutien des chaussées aux émergences du Loiret ;
- la réduction des pompages lorsque le seuil d'alerte est atteint (en application des arrêtés sécheresse) ;
- le ré-ensablement de la Loire qui facilite l'infiltration en amont et favoriser la mise en charge de la nappe en aval.

Les facteurs de risque sont :

- la fragilité de l'alimentation de la nappe (exemple de la carrière Mauger) ;
- les obstacles en sortie du parc floral (atterrissements, grille) ;
- les prélèvements d'eau potable et les autres prélèvements.

Concernant l'atterrissement en sortie du parc floral, M. Leleu précise qu'il serait lié non pas au karst mais aux eaux pluviales du parc floral qui n'est pas équipé de désableur.

En ce qui concerne le Dhuy, M. Misseri indique que des pêches de sauvegarde ont été effectuées au cours de l'été 2022. Il a constaté des pertes au niveau de la commune de Saint-Cyr-en-Val avec un cours d'eau complètement à sec.

Concernant la protection de la carrière Mauger, il est demandé s'il serait envisageable, vu l'intérêt du site et sa proximité avec la Loire à vélo, de la classer en parc départemental ?

Mme Lanson indique que le Département prévoit la création de deux parcs départementaux par an jusqu'en 2026 mais que la carrière Mauger n'est pas à l'ordre du jour.

3. Présentation des actions agricoles menées dans le cadre du contrat territorial 2016-2020 et programmation envisagée pour le prochain contrat (cf. diaporama)

Mme L'Helgoualc'h, animatrice du volet « pollutions diffuses » du contrat territorial, rappelle que l'enjeu global pour le volet « pollutions diffuses » est d'atteindre un niveau de qualité satisfaisant pour les masses d'eau superficielles (atteinte du bon état écologique des cours

d'eau) et souterraines (alimentation en eau potable par les captages du Val d'Orléans), les paramètres déclassants étant dans les deux cas des substances phytosanitaires. Afin de réduire la fuite de ces molécules vers les masses d'eau, les efforts portent sur l'amélioration des voies de dégradation et sur la réduction de leur utilisation à travers le programme d'actions du volet « pollutions diffuses » du contrat territorial.

Elle présente ensuite une rétrospective des actions menées dans le cadre du **contrat territorial 2016-2020** :

-> **accompagnement auprès des agriculteurs** pour les sensibiliser aux risques de pollutions, optimiser l'utilisation des produits phytosanitaires et limiter leur transfert (diagnostics d'exploitation, faisabilité de transition agroécologique, messages techniques). Deux dispositifs de financement permettent aux agriculteurs de s'engager dans une transition agroécologique : les MAEC (Mesures Agro-Ecologiques et Climatiques) et le PSE (Paiement pour Services Environnementaux) ;

-> **animation collective agricole** pour impulser une dynamique collective et impliquer les agriculteurs aux enjeux du territoire (tours de plaine, démonstrations de matériel de désherbage mécanique, réseau de fertilité biologique des sols) ;

-> **essais agricoles** pour apporter des solutions pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires ;

-> **animation de territoire** pour développer des projets multi-acteurs impliquant les collectivités et acteurs du territoire pour des débouchés (développement de miscanthus pour l'approvisionnement des chaudières à biomasse sur Orléans Métropole ; étude restauration collective ; présentation de nouvelles filières) ;

-> **actions auprès des collectivités et jardineries** (accompagnement au zérophyto)

-> **communication** auprès des riverains et des élus locaux

A la suite des études bilan-prospectives menées en 2020-2021, un nouveau contrat territorial multithématique est en préparation pour poursuivre les actions.

Concernant le volet « pollutions diffuses », les enjeux identifiés pour ce nouveau contrat sont :

- la réduction de la dépendance du secteur agricole aux produits phytosanitaires,
- la valorisation des services environnementaux fournis par les éléments du paysage et des sols agricoles,
- la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique.

L'accent sera mis sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs (élus, riverains, agriculteurs).

Le programme d'actions finalisé sera validé par le comité de pilotage courant décembre.

Mme Fisher s'interroge sur le bilan du contrat, son impact sur la qualité de l'eau et sur l'évolution des pratiques agricoles.

Mme L'Helgoualc'h précise que l'on dispose d'un bilan sur la mobilisation et l'implication des acteurs. En terme d'évolution des pratiques, le bilan reste difficile à dresser car on dispose de peu d'éléments pour recenser les changements de pratiques. On a cependant des indicateurs concernant l'engagement dans les MAE et les PSE. Concernant la qualité de l'eau, il est difficile pour le moment de définir une tendance. Le temps de réponse pour les eaux souterraines peut être long et l'usage des produits phytosanitaires varie d'une année sur l'autre en fonction

des conditions climatiques. De manière générale, il est difficile de dresser des bilans très clairs sur les volets « pollutions diffuses » des contrats territoriaux.

M. Leclercq confirme qu'il faudra du temps avant de constater ne serait-ce qu'une tendance positive compte tenu des volumes stockés dans le sol.

Mme L'Helgoualc'h précise que le prochain programme d'actions comportera des indicateurs de moyens, de résultats et également des indicateurs sur les pratiques agricoles (surfaces engagées en MAEC, en agriculture biologique, en HVE).

M. Papet demande si, en plus du développement d'une aire de compostage collectif, il a été envisagé le recours à la méthanisation pour se débarrasser des déchets verts ?

M. Nioche indique que le projet de plateforme de compostage porté par Orléans Métropole reste à définir et que l'enjeu économique est important (lieu de stockage, personnel). Il rappelle que depuis l'interdiction en 2017 du brûlage des déchets verts pour les particuliers comme pour les exploitants agricoles, la question se pose de la valorisation de ces déchets. Compostage ou méthanisation, un travail important reste à faire pour définir les solutions les plus adaptées aux besoins du territoire.

M. Louchard précise que l'objectif de la démarche du contrat territorial est de fournir aux élus et aux acteurs du territoire une boîte à outils pour la préservation de l'eau et la mobilisation de tous est indispensable pour mener à bien ce contrat.

Mme Deruyver ajoute que la CLE devra émettre un avis sur les programmes d'actions finalisés des volets « pollutions diffuses » et « milieux aquatiques » au cours du mois de janvier. La consultation se fera par courrier électronique.

Mme Fisher suggère de présenter aux élus des retours d'expériences réalisées sur d'autres territoires.

4. Point pour information

Appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'analyse hydrologie, milieux, usages et climat (HMUC) sur le bassin Loire Bretagne

La candidature déposée au mois d'avril a été retenue. L'EP Loire a lancé la consultation des entreprises cet été et l'offre d'ANTEA Group a été retenue. L'étude sera lancée en janvier 2023 pour une durée de 1 an.

Michel LECLERCQ
Vice-président de la CLE
du SAGE Val Dhuy Loiret

MEMBRES DE LA CLE PRESENTS**COLLEGE DES ELUS**

Conseil Régional Centre Val de Loire	Mme Karin FISCHER
Conseil Départemental du Loiret	Mme Isabelle LANSON
Syndicat Mixte du Bassin du Loiret	M. Jean-Pierre MISSERI, vice-président de la CLE
Etablissement public Loire	M. Gérard MALBO
Communauté de Communes des Loges	M. Jean-Luc BRINON
Ville d'Olivet	M. Michel LECLERCQ, vice-président de la CLE
Ville de Saint-Cyr en Val	M. Alain MARSEILLE
Ville de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	M. Pascal DELAUGERE
Ville de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	M. Raphaël RAMETTE, vice-président de la CLE
Ville de Marcilly-en-Villette	M. Jacques ROBERT
Ville de Mareau-aux-Prés	Mme Michèle DOLLEANS

COLLEGE DES USAGERS

Chambre d'agriculture du Loiret	M. Alexandre NIOCHE
Association Syndicale Rivière du Loiret	M. Bernard LELEU
Association Loiret Nature Environnement	M. Didier PAPET
Comité Départemental de Canoë-Kayak	M. Sébastien BORK
Comité Départemental d'Aviron	M. Gilles LOMBARD
Associations Foncières Rurales	M. Claude-Loïc LAMBERT

COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT

DDT	Mme Isaline BARD
-----	------------------

MEMBRES DE LA CLE EXCUSES/ABSENTS**COLLEGE DES ELUS**

Conseil Départemental du Loiret	M. Christian BRAUX
Orléans Métropole	M. Jean-Paul IMBAULT
Orléans Métropole	M. Matthieu SCHLESINGER, président de la CLE
Orléans Métropole	M. Christian FROMENTIN
Orléans Métropole	Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY
Orléans Métropole	Mme Sandrine LEROUGE
Communauté de Communes des Loges	Mme Anne ROUMEGAS-PORCHE
Communauté de Communes des Loges	M. Luc DELPLANQUE
Communauté de Communes Val de Sully	M. Hubert FOURNIER
Ville d'Orléans	M. Romain ROY
Ville de Saint-Denis-en-Val	M. Gérard BOUDON
Ville de Saint-Jean-le-Blanc	M. Olivier SILBERBERG
Ville de Sandillon	M. Marcel POIGNARD
Ville de Darvoy	M. SALERNO
Ville de Férolles	M. Pierre-Edmond LELIEVRE
Ville de Tigy	M. Thierry POMMIER
Ville de Guilly	Mme Nicole BRAGUE

COLLEGE DES USAGERS

Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret	
Association Loiret Nature Environnement	M. Damien HEMERAY
UFC « Que Choisir » - Orléans	M. Pierre BRUN
Association Le Sandre Orléanais	
Syndicat départemental de la Propriété Privée Rurale du Loiret	M. Xavier JACOB
Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. Antoine VERSEIL

COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ÉTAT

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Unité Territoriale du Loiret de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
Agence Régionale de la Santé
Office français pour la biodiversité
Agence de l'eau Loire Bretagne

PERSONNES PRESENTES POUR UN APPUI TECHNIQUE

Ville de Saint-Cyr-en-Val	Thierry POUGET (élu)
Chambre d'agriculture du Loiret	Rachel L'HELGOUALC'H
Chambre d'agriculture du Loiret	Benoit LOUCHARD
Association Syndicale Rivière Loiret	Jérôme RICOU
Ville d'Olivet	Elodie FRANCOIS
Comité Départemental de Canoë-Kayak	Patrick HERVET
Animatrice CLE – EP Loire	Sophie DERUYVER